Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_081-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 10 12

L'an deux mille vingt six, le vingt six juin, à 08 Heures 30, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis

Absents :
DELABARRE Sylviane, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David

Absents ayant donné pouvoir :
BOUGEOT Frédéric donne procuration à GORIAUX Pascal
HOUITTE Daniel donne procuration à GELY-PERNOT Aurore

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260707-B_DEL_2026_081-DE

N° B_DEL_2026_081

Objet **Environnement**

Association Collectif Bois Bocage 35 - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

Par délibération n°176-2018 en date du 10 avril 2018, le conseil communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné à l'association Collectif Bois Bocage 35.

Cette association a pour objet la promotion, le développement, et la structuration de la filière bois de bocage sur le département d'Ille-et-Vilaine.

La contribution 2026 s'élève à 0,02€ x 39 715 habitants soit 794,30 €.

Monsieur le Président propose de valider la contribution 2026 d'un montant de 794,30 € au Collectif Bois Bocage 35. Le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

Vu les statuts de l'association CBB35 dont le siège social est fixé à la Bonnerie 35340 LA BOUEXIERE,

Vu la délibération n°176-2018 en date du 10 avril 2018 validant l'adhésion à l'association CBB35,

Vu les crédits inscrits au budget principal 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la cotisation 2026 à l'association Collectif Bois Bocage 35 d'un montant de 794,30 €,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 06/07/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le Président,